

NOVEMBRE 1994



# INFORMATIONS VERNIER

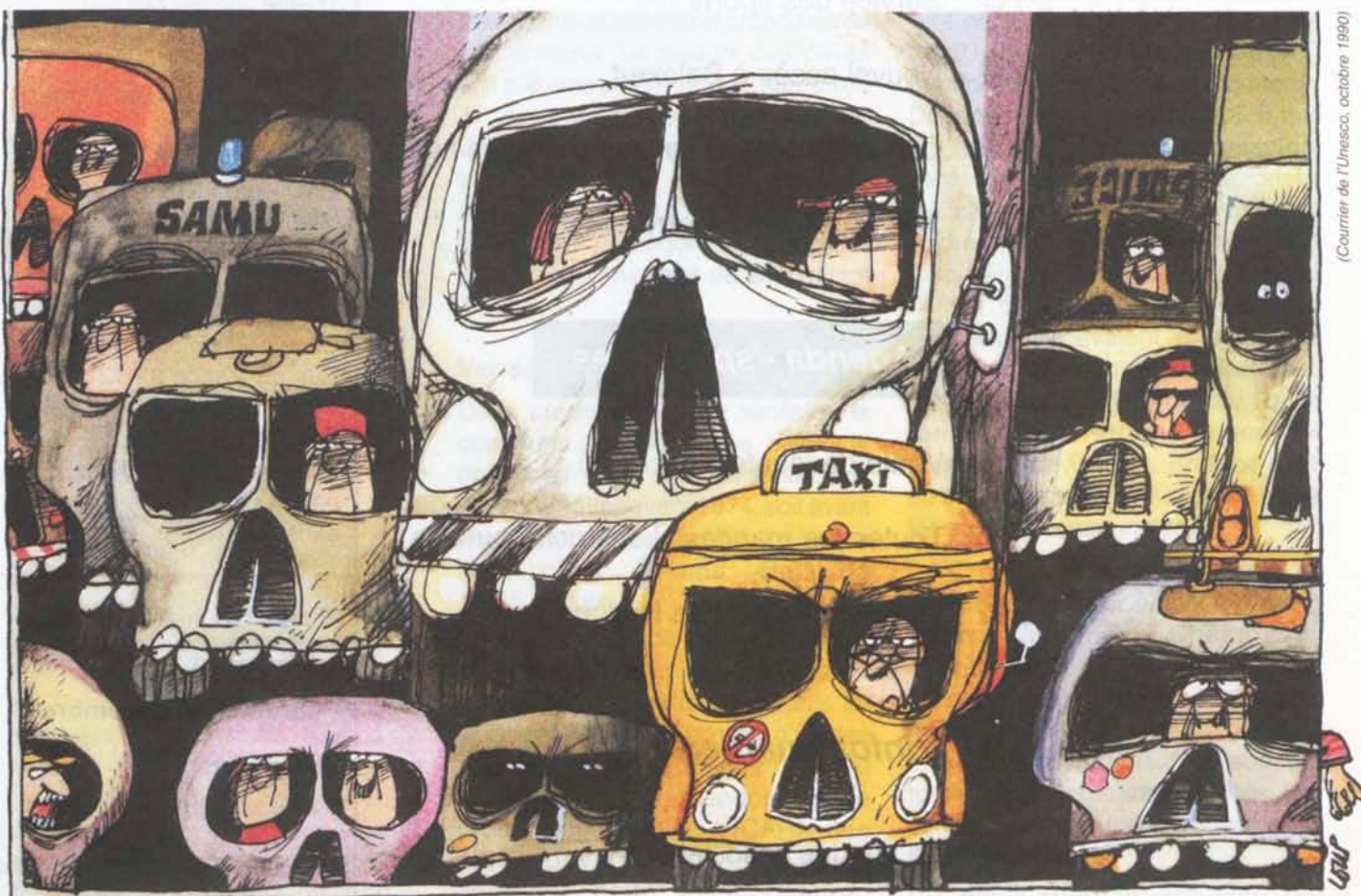
## LE BRUIT ET LA CIRCULATION À VERNIER

L'environnement sonore de Vernier est trop souvent chargé de bruits désagréables. A moins d'être un amoureux fou des trains, des avions, voire des voitures, difficile de vivre sous une avalanche de décibels indésirables. Notre commune, bien consciente de cet état de fait sur lequel elle a peu d'emprise, ne reste pas les bras croisés. Elle a été la première dans le canton à se doter d'une commission parlementaire spécialisée dans les nuisances sonores. Vernier a également fait oeuvre de pionnier en faisant réaliser une étude qui a pu évaluer le dédommagement global pour l'insonorisation des bâtiments construits avant 1974, soit un montant chiffré alors à dix millions de francs. Ce dossier sur le bruit est d'autant plus d'actualité que le recours des CFF a été éjeté en mai par le Tribunal fédéral. La grande régie

fédérale refusait le classement en zone de logement des villas du chemin de l'Etang. Une décision prise par le Conseil d'Etat pour la plus grande satisfaction de la commune. Par contre, le Tribunal fédéral n'a pas encore tranché concernant l'indemnisation des terrains dépréciés suite à l'entrée en vigueur de zones NNI (abréviation anglaise de «Noise and Number Index»).

Quant au bruit produit par le trafic automobile : la pétition des habitants des Vidollets à propos du bruit causé par les véhicules circulant sur le pont d'Aigues-Vertes n'est pas restée sans effet...

Sachez encore que les autorités verniolanes ont d'ores et déjà prévu l'afflux de circulation que va engendrer l'arrivée des Services industriels.



# Sommaire

1, 3, 4, 5

## Le thème du mois

Le bruit et la circulation à Vernier

6, 7

Le plan de délimitation des zones de bruits sur la commune

## Nouvelles communales

8 Nouveautés sur la ligne Genève-La Plaine

9 Séance du Conseil municipal du 11 octobre

12, 13 Avis communaux

13 Service social - Point vert

14 Vos petites annonces

16 Service des sports

20 Nouvel accès à Balexert

21 Carte de visite - Gagnants du Tirage au sort

23, 24 Vos réponses à notre sondage

## Agenda - spectacles

11 Vente de jouets d'occasion

17 Toutes les manifestations communales

18 Visitez le Palais des Nations

18, 19

## Infos quartiers

La vie des associations

Edité par  
l'Administration municipale

Thème (*pages bleues*)  
Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales (*vertes*)  
Robert BORGIS

PAO - production et publicité  
Mlle Malory MEX et  
Mme Josiane BERNASCONI

Mairie de Vernier  
Case postale 520  
Rue du Village 9 - 1214 Vernier  
Tél 306 06 06 - Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG, sur  
papier Offset extra-blanc mat,  
sans chlore.

Prochain numéro :

### Le budget

- parution 16 décembre

- délai rédactionnel :

25 novembre

Journal tiré à 14'500 exemplaires

La problématique du bruit n'est pas nouvelle. Comme nous le rappelle la journaliste Lison MERIC dans son livre intitulé «Le Bruit, nuisance, message, musique» (sorti à la mi-octobre chez Georg éditeur sous l'égide de la Société pour la protection de l'environnement): «Jadis les murailles de Jéricho s'écroulèrent sous l'effet du son des trompes». Bref, on connaît ce problème depuis longtemps, mais il est généralement passé sous silence...

A l'échelon communal, l'apparition du bruit ne date pas d'hier. Mais l'importance de ce que l'on nomme usuellement «qualité de vie» a augmenté de façon exponentielle depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Ainsi, ce sont l'apparition des jets puis le développement de l'aéroport, la création de la gare CFF de Cointrin ou encore l'achèvement des travaux de l'autoroute de contournement qui ont multiplié les décibels sur Vernier.

### Zones NNI

En novembre 1973, Berne a mis sur pied une ordonnance fixant un indice au bruit NNI et exigeant que des zones du bruit soient délimitées en fonction des atteintes sonores selon le principe suivant : Zone A, 65 NNI et plus; Zone B, 55 NNI à la limite de la zone A; Zone C, 45 NNI à la limite de la zone B. «Noise and Number Index» qui correspond à l'indice de gêne calculé sur la base du nombre journalier moyen des mouvements d'avions annuels dont les niveaux sonores maximaux ont dépassé 80 PNdB (une unité obtenue en ajoutant 9 à 14 unités à une valeur dBA lue directement sur un sonomètre).

Le 2 septembre 1992, entraient en vigueur ces fameuses zones NNI préalablement délimitées. Peu avant, la commune et les propriétaires privés faisaient parallèlement recours contre ces zones. Le Tribunal fédéral (TF) n'a toujours pas tranché. Suite à un récent «marchandage» avec le Conseiller d'Etat Philippe JOYE, le recours de la commune a été suspendu momentanément, ce en échange de concessions de l'Etat.

### Cadastre du bruit

L'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, plus communément appelée OPB, est entrée en vigueur au 1er avril 1987. Elle prévoyait l'établissement par les cantons d'un cadastre du bruit au plus tard au 1er avril 1992. Un délai que Genève, à l'instar des autres cantons, n'a pas réussi à tenir. De la bouche même du responsable du dossier au niveau cantonal, Mario LEVENTHAL, le cadastre sera fini en septembre 1995. Mais il ne comprendra que l'ensemble des habitations se trouvant dans une zone où le bruit dépasse manifestement les valeurs limites définies dans l'OPB. Bref, l'ensemble des habitations verniolanes ne sera pas «cadastré». Pour l'heure, seule une partie de la route de Vernier ainsi que la route de Meyrin ont été mesurées.

### Comment le bruit se mesure-t-il ?

Pour les bâtiments, le bruit perçu sera mesuré au milieu de la fenêtre ouverte des locaux à usage sensible au bruit. Pour calculer ce bruit, les experts doivent tenir compte :

- des émissions des sources de bruit
- de la distance entre le lieu de perception et la source du bruit
- des effets du sol sur la propagation du son
- des effets des constructions et des obstacles naturels sur la propagation du son.

Pour calculer le bruit du trafic routier, on admet que la source de bruit se trouve à 80 cm au-dessus de la chaussée.

Mais ce «moratoire» ne concerne que les terrains et bâtiments propriétés de la commune. Le recours des privés suit son cours. Cette action auprès du TF vise à obtenir des indemnités. En effet, la valeur de ces objets immobiliers a été dépréciée suite à l'entrée en vigueur des zones NNI. Mais cette procédure ne concerne que les constructions datant d'avant 1974.

### Vernier pionnier

Dans un dossier assez similaire, la commune a pu, par contre, chiffrer le coût total d'une insonorisation des maisons bâties avant 1974, soit avant la création des zones NNI. Il y a deux ans, cette somme était de 10,65 millions.

La commission de l'environnement verniolane, composée d'élus et d'extra-parlementaires, avait mis au point avec le CETAT (Centre d'études techniques en aménagement du territoire) et son responsable, le professeur Jacques VICARI, une étude devant estimer combien coûterait cette insonorisation.

Un crédit de 120 000 francs avait été voté par le Conseil municipal à cette fin. Une fois l'étude du CETAT terminée, elle a été communiquée au Département des travaux publics, qui l'a transmise à la Commission cantonale contre le bruit des aéronefs (où siège le Conseiller administratif André CHILLIER). Après bien des discussions, cette commission a décidé que toutes les communes concernées devaient effectuer la même étude, le canton en finançant la moitié, étant entendu qu'il remboursera rétroactivement la commune de Vernier. Bref, ce sont 60 000 francs qui reviendront dans les caisses communales.

Le CETAT est donc reparti sur le terrain et plus précisément à Meyrin, Grand-Saconnex, Chambésy, Genthod, Bellevue et Versoix. Cette seconde étape devrait aboutir en novembre. D'ores et déjà, on peut estimer grossièrement la somme totale pour insonoriser toutes les communes concernées à 30 millions, y compris Vernier.

En application du principe du

pollueur-payeur, c'est au propriétaire de l'aéroport de payer la facture, en l'occurrence à la Société d'économie mixte qui pourrait utiliser la part des taxes payées par les avions trop bruyants. Ce qui représente tout de même quelques dizaines de millions à ce jour.

### Dix fois plus de trains

Avec la mise en service de la gare desservant l'aéroport de Cointrin en mai 1987, le trafic a plus que décuplé ! Les riverains ne s'étaient pas alarmés outre mesure vu que lors d'une réunion d'information tenue par les CFF, les plans indiquaient clairement la pose de murs antibruit. De la trentaine de trains d'alors, nous sommes passés à près de 300 par jour !

Cette nouvelle source de nuisance fit germer une idée dans la tête du Conseiller administratif André CHILLIER : pourquoi ne pas couvrir les voies des CFF allant du carrefour de l'Écu à l'avenue Henri-Golay ? L'idée était la suivante : trouver un promoteur privé prêt à investir dans la construction de divers bâtiments au profit de droits de superficie avec comme partenaires la commune, l'État et les CFF. Malheureusement, vu la conjoncture économique, ce projet est pour l'heure enterré. Reste que la commune, déjà propriétaire du 3, chemin du Croissant, vient d'acquérir le 5.

Les nouvelles sont plus réjouissantes pour les propriétaires de la cinquantaine de villas situées le long du chemin de l'Étang.

Dans sa délibération du 25 mai 1994, le Tribunal fédéral a rejeté le recours de droit public formulé par les CFF. Ces derniers avaient recouru contre la décision cantonale de situer cet endroit désormais en degré de sensibilité 2, soit de le passer d'une zone mixte à une zone destinée uniquement au logement. D'où un abaissement de la valeur limite à ne pas dépasser à 55 décibels la journée et à 50 décibels la nuit.

### Définition des zones NNI

**Zone A** : Toute construction y est interdite, excepté celle à caractère aéroportuaire ou militaire. Cette zone touche Mouille-Galand et la zone sportive où se trouvent les terrains de foot et de tennis. On peut néanmoins y implanter des entrepôts extérieurs, par exemple pour y parquer des véhicules ou y stocker du matériel.

**Zone B** : On peut y construire mais avec des isolations phoniques bien particulières. Le logement n'y est autorisé que si l'on a son atelier dans le même bâtiment. Néanmoins, les immeubles en accordéon de la route de Peney, construits avant l'entrée en vigueur des zones NNI, se trouvent dans cette zone B.

**Zone C** : Cette zone est constructible mais avec une isolation phonique, soit un toit en béton doublé de produits antibruit et d'un double vitrage, ceci étant à la charge du promoteur-constructeur.

La nouvelle estimation fiscale des immeubles, tenant compte pour la première fois de la zone dans laquelle on se trouve, provoquera indirectement une dévalorisation des bâtiments situés en zones B et C.

Autre indication : treize microphones enregistrent toutes les dix secondes le bruit et le retransmettent directement à l'aéroport par ligne téléphonique. Trois d'entre eux se situent sur Vernier : chemin de l'Esplanade, chemin de la Garenne et sur le toit de la maison du Conseiller administratif, André CHILLIER, soit au chemin des Vidollets.



Le micro placé sur le toit de la maison de M. CHILLIER

Photo I.V.

## Le bruit et la circulation à Vernier

Or, selon les mesures faites sur place par des acousticiens, dans le cadre d'un mémoire réalisé par l'architecte Claudine ROMER, le bruit est de 83 décibels en moyenne la journée... Bref, des frais d'isolation acoustique semblent incontournables pour la Régie fédérale. Même s'il semble que cette dernière, en proie à des difficultés de gestion, tente de temporiser. En fait, comme l'a clairement démontré cette architecte en se rendant d'ailleurs chez les habitants dont la parcelle longe la voie CFF au chemin de l'Etang, le mur antibruit est l'unique solution. Une solution moins coûteuse qu'une couverture totale des voies comme dans le quartier de Saint-Jean ou qu'un remplacement de l'ensemble du mobilier roulant ferroviaire. Même si une lutte à la source est bien évidemment souhaitable et plus logique.

Une solution originale a été ainsi élaborée qui consiste à fixer au mur des éléments répondant aux souhaits formulés par les habitants concernés. Ce projet d'un mur antibruit utile et performant (il diminuerait d'environ 12 à 15 décibels le bruit, ce qui correspond à une diminution de plus de la moitié de ce que nous percevons) augmenterait le coût d'à peine 20% par rapport aux traditionnels panneaux installés par les CFF.

### Le bruit automobile

Autre source de nuisances sonores, le trafic routier. Quelle a été l'incidence de la mise en service dès la fin juin 1993 de l'autoroute de contournement ? L'Office des transports et de la circulation nous a aimablement fourni les quelques comptages pouvant intéresser notre commune.

En avril 1993, le nombre de véhicules ayant emprunté le viaduc de l'Écu se montait à 29 229 en moyenne par semaine (du lundi au vendredi). Une année plus tard, soit après l'entrée en fonction de l'autoroute, ce chiffre était de 18 837, soit une diminution du trafic sur cet axe de 36%.

Le trafic qui a quitté le viaduc de l'Écu, soit la dizaine de milliers de véhicules, se retrouve sur l'autoroute, puisque l'on y a recensé 30 078 véhicules en



(Photo MURAT)

moyenne en avril 1994, 32 352 en mai 1994 et 33 379 en juin 1994. Cette évolution favorable pour les riverains de certains axes routiers verniolans fait par contre d'autres malheureux. Ainsi, les habitants des Vidollets qui perçoivent les nuisances produites sur le pont d'Aigues-Vertes (une des infrastructures de la nouvelle autoroute). Ces derniers avaient d'ailleurs envoyé une pétition au Département des travaux publics et de l'énergie (DTPE).

### Expérience en cours

Le problème n'était pas entièrement dû aux véhicules seuls, mais aussi à leur passage sur les joints de dilatation reliant les rives au pont. A ce propos, Jean-Bernard HAEGLER, chef de la division des chaussées et de la maintenance au DTPE, nous a fait part de l'état de la situation. Suite à la pétition, le Service cantonal d'écotoxicologie a fait des mesures de bruit sur place. Elles ont démontré que les valeurs ne dépassaient pas les normes admises dans l'Ordonnance fédérale de protection contre le bruit. Mais le DTPE poursuit ses efforts afin de voir ce qu'il peut faire.

Quant au problème des joints de dilatation, il semble en voie de résolution. Afin de supprimer l'habituel problème de résonance à l'intérieur du joint, des expériences ont été réalisées. Ainsi, le 4 octobre dernier durant la nuit, un joint a été rempli

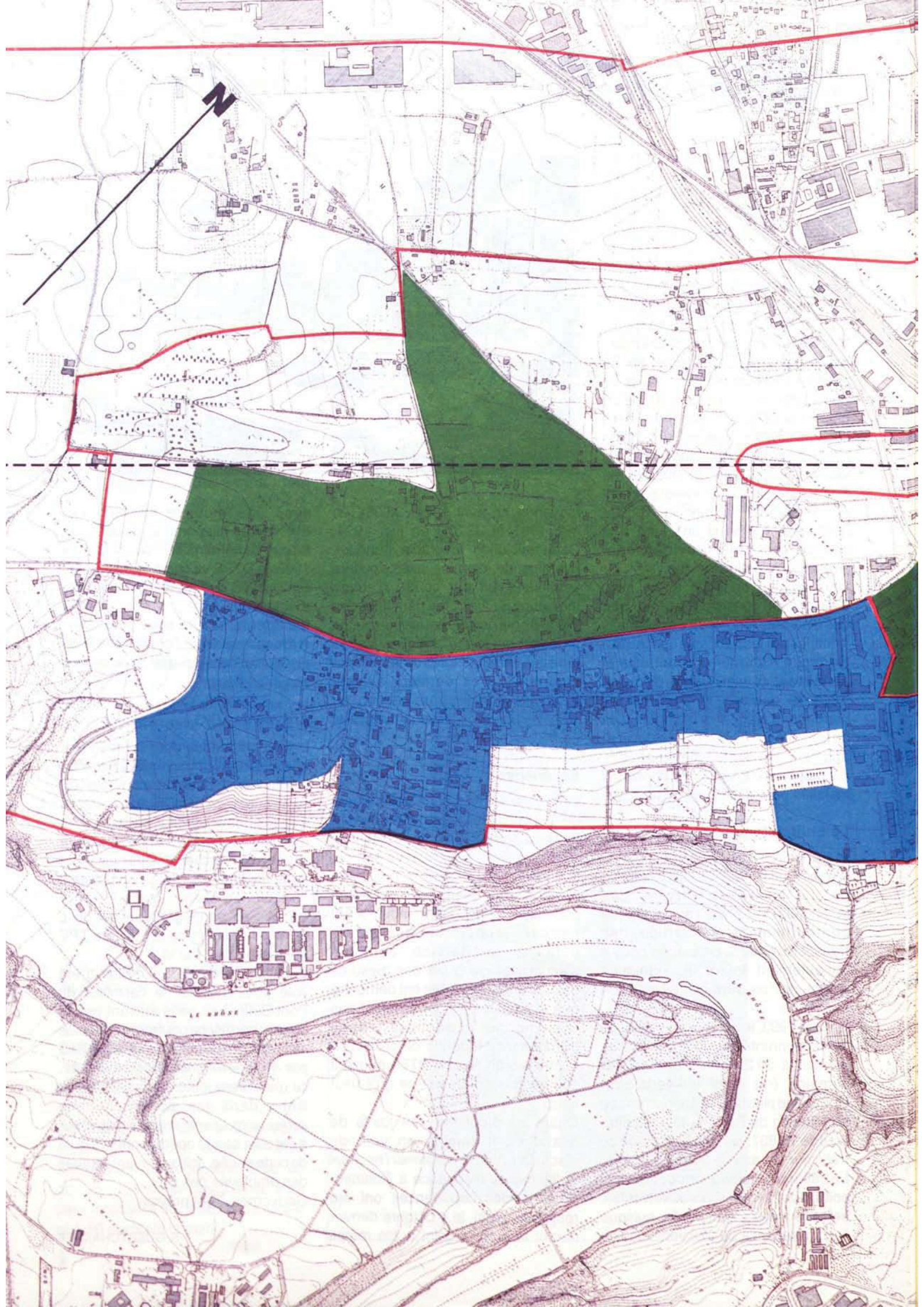
avec une mousse synthétique. Elle devrait supporter la dilatation et ne pas se détruire. D'ici au printemps 1995, le DTPE va contrôler le résultat en fonction duquel les quatre joints existants seront ou non traités. Par ailleurs, sachez que l'autoroute a été recouverte d'une couche d'enrobé discontinu censé piéger le bruit dans ses interstices.

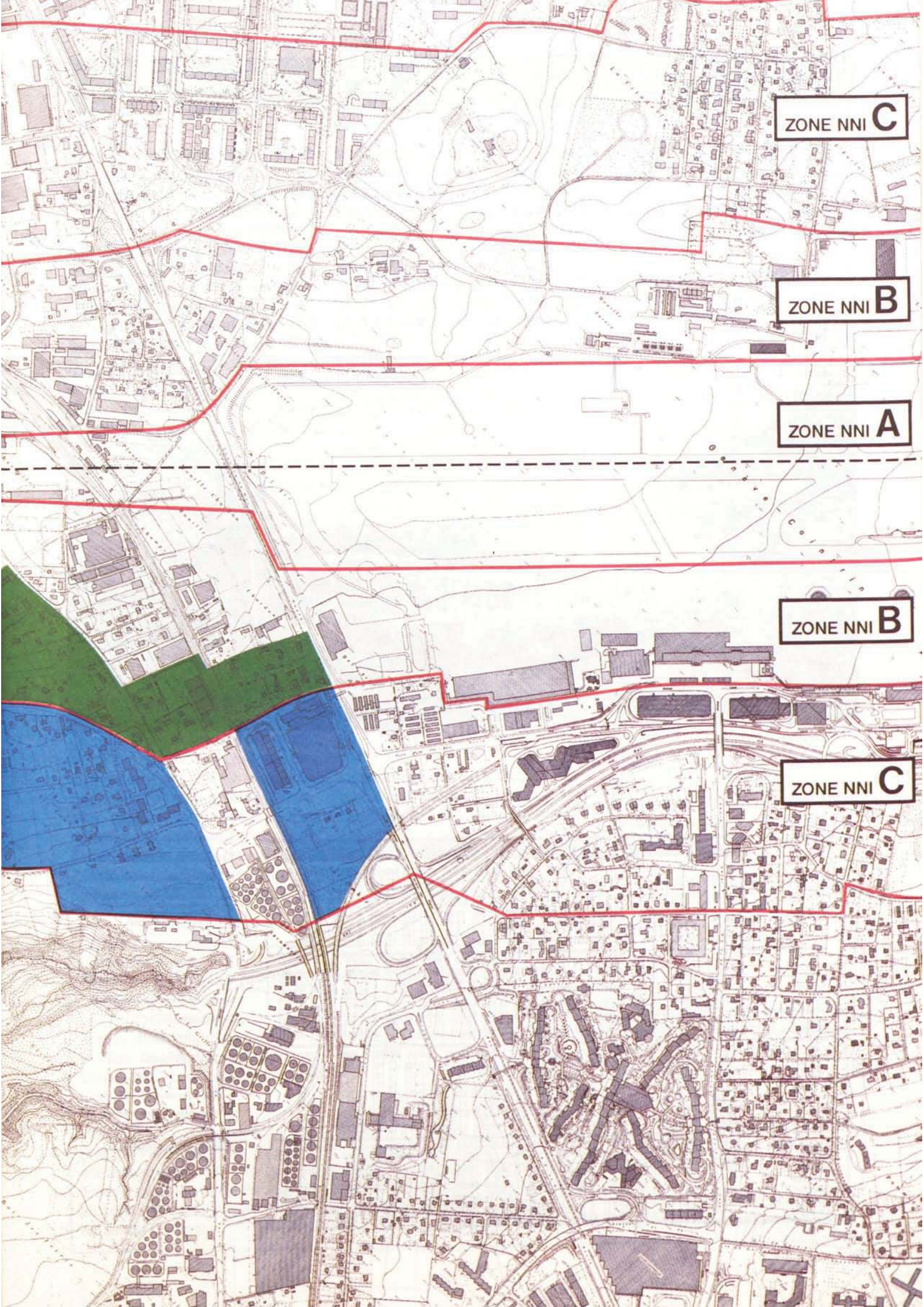
### Arrivée des SIG

L'arrivée attendue pour la mi-95 des quelque 1200 employés des Services industriels risquant à son tour de provoquer de nouvelles nuisances, le Conseil administratif a déjà pris des mesures préventives. Toute la zone située entre le chemin De-Buren et la route du Bois-des-Frères a été mise à 30 km/h. Le chemin Isaac-Anken a été mis en parking alterné, et ce à partir du moment où le bus des TPV ne passait plus par là.

Enfin, un crédit de 1,4 million a été voté pour modifier le carrefour du Pont-Butin. Les gens arrivant par ce pont ou par la Ville pourront désormais se rendre directement aux SIG par le chemin de l'Usine-à-Gaz, ce qui évitera toute augmentation du trafic dans les petits chemins avoisinants. Les deux giratoires prévus à cet effet seront opérationnels à la fin de cette année, soit bien avant l'arrivée des employés des SIG. Gouverner, c'est prévoir.

S. GUERTCHAKOFF





ZONE NNI C

ZONE NNI B

ZONE NNI A

ZONE NNI B

ZONE NNI C

## Genève-La Plaine : une meilleure desserte

Avec l'entrée en vigueur du nouvel horaire, les Chemins de fer fédéraux ont inauguré, sur la ligne Genève-La Plaine, une nouvelle desserte régionale considérablement améliorée, baptisée «RER» (Rhône Express Régional) avec un matériel roulant à belle allure et, pour les voyageurs, un confort nettement accru.

Les horaires sont renforcés, les trains RER circulant entre 6 heures du matin et minuit, au minimum toutes les heures dans chaque sens. Aux heures de pointe, le matin, à midi et en fin d'après-midi, la fréquence passe à toutes les demi-heures. Par ailleurs, une nouvelle ligne de bus dessert la gare de Satigny, après avoir fait le tour des hameaux nord de la commune.

Si la revitalisation de cette ligne ferroviaire apporte une amélioration pour les usagers, quelques inconvénients apparaissent cependant avec notamment l'augmentation du nombre de trains et les nuisances qui en découlent ainsi que la suppression, dans un proche avenir, de l'arrêt de Vernier-Meyrin (Ndlr, voir numéro de juillet 1994, séance du Conseil municipal).



Photo Eric ALDAG

5121		La Plaine-Genève												
		25 sep - 27 mai												
→		14003	14007	14009	14011	14013	14013	14017	14023	14027	14029	14033	14035	14037
La Plaine		X610	635	X722	744	Ⓐ814	Ⓒ828	936	1048	1136	X1202	1236	Ⓐ1305	1328
Russin		Ⓔ612	637	Ⓔ724	746	Ⓔ816	Ⓔ830	938	1050	1138	Ⓔ1204	1238	Ⓔ1307	1330
Satigny		Ⓔ616	641	Ⓔ728	750	Ⓔ820	Ⓔ834	942	1054	1142	Ⓔ1208	1242	Ⓔ1311	1334
Zimeysa		Ⓔ618	643	Ⓔ730	752	Ⓔ822	Ⓔ836	944	1056	1144	Ⓔ1210	1244	Ⓔ1313	1336
Vernier-Meyrin		Ⓔ620	645	Ⓔ732	754	Ⓔ824	Ⓔ838	946	1058	1146	Ⓔ1212	1246	Ⓔ1315	1338
Cointrin		Ⓔ621	646	Ⓔ733	755	Ⓔ825	Ⓔ839	947	1059	1147	Ⓔ1213	1247	Ⓔ1316	1339
Genève	Ⓜ Ⓞ	X628	653	X740	802	Ⓐ832	Ⓒ846	954	1106	1154	X1220	1254	Ⓐ1323	1346
		14047	14053	14055	14057	14059	14061	14063	14067	14073	14077	14083	14091	14093
La Plaine		1428	1528	Ⓐ1558	1628	Ⓐ1710	1738	Ⓐ1806	1836	1940	2028	Ⓐ2128	2243	2338
Russin		1430	1530	Ⓔ1600	1630	Ⓔ1712	1740	Ⓔ1808	1838	1942	2030	Ⓔ2130	2245	2340
Satigny		1434	1534	Ⓔ1604	1634	Ⓔ1716	1744	Ⓔ1812	1842	1946	2034	Ⓔ2134	2249	2344
Zimeysa		1436	1536	Ⓔ1606	1636	Ⓔ1718	1746	Ⓔ1814	1844	1948	2036	Ⓔ2136	2251	2346
Vernier-Meyrin		1438	1538	Ⓔ1608	1638	Ⓔ1720	1748	Ⓔ1816	1846	1950	2038	Ⓔ2138	2253	2348
Cointrin		1439	1539	Ⓔ1609	1639	Ⓔ1721	1749	Ⓔ1817	1847	1951	2039	Ⓔ2139	2255	2349
Genève	Ⓜ Ⓞ	1446	1546	Ⓐ1616	1646	Ⓐ1728	1756	Ⓐ1823	1854	1958	2046	Ⓐ2146	2301	2356
←		14002	14004	14006	14008	14010	14010	14012	14018	14024	14026	14028	14030	14034
Genève		X543	607	X643	722	Ⓐ752	Ⓒ806	910	1010	1110	X1138	1210	Ⓐ1241	1306
Cointrin		Ⓔ547	611	Ⓔ647	726	Ⓔ756	Ⓔ810	914	1014	1114	Ⓔ1142	1214	Ⓔ1245	1310
Vernier-Meyrin		Ⓔ548	612	Ⓔ648	727	Ⓔ757	Ⓔ811	915	1015	1115	Ⓔ1143	1215	Ⓔ1246	1311
Zimeysa		Ⓔ550	614	Ⓔ650	729	Ⓔ759	Ⓔ813	917	1017	1117	Ⓔ1145	1217	Ⓔ1248	1313
Satigny		Ⓔ555	619	Ⓔ655	734	Ⓔ804	Ⓔ818	922	1022	1122	Ⓔ1150	1222	Ⓔ1253	1318
Russin		Ⓔ558	622	Ⓔ658	737	Ⓔ807	Ⓔ821	925	1025	1125	Ⓔ1153	1225	Ⓔ1256	1321
La Plaine	Ⓞ	X601	625	X701	740	Ⓐ810	Ⓒ824	928	1028	1128	X1156	1228	Ⓐ1259	1324
		14038	14048	14052	14054	14056	14058	14060	14062	14068	14074	14078	14084	14092
Genève		1406	1506	Ⓐ1536	1606	Ⓐ1634	1706	Ⓐ1732	1813	1916	2006	Ⓐ2106	2210	2316
Cointrin		1410	1510	Ⓔ1540	1610	Ⓔ1638	1710	Ⓔ1736	1817	1920	2010	Ⓔ2110	2214	2320
Vernier-Meyrin		1411	1511	Ⓔ1541	1611	Ⓔ1639	1711	Ⓔ1737	1818	1921	2011	Ⓔ2111	2215	2321
Zimeysa		1413	1513	Ⓔ1543	1613	Ⓔ1641	1713	Ⓔ1739	1820	1923	2013	Ⓔ2113	2217	2323
Satigny		1418	1518	Ⓔ1548	1618	Ⓔ1646	1718	Ⓔ1744	1825	1928	2018	Ⓔ2118	2222	2328
Russin		1421	1521	Ⓔ1551	1621	Ⓔ1649	1721	Ⓔ1747	1828	1931	2021	Ⓔ2121	2225	2331
La Plaine	Ⓞ	1424	1524	Ⓐ1554	1624	Ⓐ1652	1724	Ⓐ1750	1831	1934	2024	Ⓐ2124	2228	2334

### Explication des signes

Ⓜ Temps de battement minimal pour correspondance:  
 - 2 min. à destination de la Suisse  
 - 4 min. en provenance de la Suisse  
 - 10 min. à destination et en provenance de la France

Ⓞ Arrivée

X Lundi-samedi, sauf les fêtes générales

Ⓐ Lundi-vendredi, sauf les fêtes générales

Ⓒ Samedis, dimanches et fêtes générales

Ⓒ Autocontrôle.

### Caractéristiques

Classe unique.

Pas de vente de billets dans le train.

Les voyageurs sans titre de transport valable s'acquittent d'une surtaxe spéciale.

Transport des bagages enregistrés exclu (expéditions/arrivages à Genève-Aéroport).



### Séance du 11 octobre 1994

Dans ses communications, le Conseil administratif, par la bouche du Maire André CHILLIER, a renseigné l'assemblée sur l'idée de créer un parlement des jeunes. Seize jeunes sont, semble-t-il, intéressés à poursuivre l'expérience. Par ailleurs, la commune vient d'engager deux apprentis.

Un contrat a été signé avec l'Office cantonal de l'énergie pour mener à bien «Ogure», soit l'Opération genevoise d'utilisation rationnelle de l'électricité. Les trente-six bâtiments communaux seront examinés par un électricien. L'objectif de l'office, qui se remboursera sur les économies réalisées, est de parvenir à une économie d'environ 8%.

Le Conseil municipal a préavisé favorablement par 30 voix et 3 abstentions (S) la modification du régime des zones en vigueur à la Savonnerie. L'idée est d'implanter un centre commercial (alimentation, meubles, électronique), d'une surface de vente de 15 600 m<sup>2</sup>, avec un accès piétonnier depuis la route de Vernier. Le groupe Waro est sur les rangs. Vu la proximité des pétroliers, une analyse des risques a été entreprise. Elle conclut à la faisabilité du centre, avec toutefois la construction d'un mur en dur à l'arrière et d'un accès de secours. Ce projet conjoint de Zschokke et de Ciment Portland SA porterait sur environ 70 millions de

francs de travaux. Le centre pourrait générer environ 150 emplois locaux.

### Ancienne mairie réaménagée

A l'unanimité, les élus ont voté un crédit de 300 000 francs destiné au réaménagement de l'ancienne mairie. La BCG ayant quitté le rez-de-chaussée du bâtiment, cet emplacement sera occupé en partie par le service social, en partie par la police municipale, qui tous deux bénéficieront de leur propre entrée. Le service social quittera donc la mairie actuelle, tandis qu'une réception sera installée à l'entrée, en lieu et place du local des agents municipaux.

Les élus se sont penchés sur la pétition signée par 141 personnes concernant les mesures de sécurité au chemin de l'Esplanade. Les pétitionnaires souhaitaient que la circulation soit ralentie par des «gendarmes couchés». Cette requête a été refusée par les élus, à l'exception des écologistes. Le Maire a expliqué que l'Office cantonal des transports ne souhaite plus ce genre de seuils de ralentissement. Par contre, l'éclairage sera amélioré et un parcage alterné sera mis en place au chemin de Poussy.

La résolution votée le 21 juin 1994, protestant contre la suppression de l'arrêt voyageurs à la gare de Vernier-Meyrin, n'aura servi à rien. La direction régionale des CFF a répondu le 23 août dernier en indiquant qu'elle ne pouvait revenir sur un choix relatif à la

revitalisation de la ligne Genève-La Plaine.

### Déchets compostables

Une résolution écologiste a été votée par 16 voix (PDT, S, PEG) contre 13 (PDC, R, L) et 4 abstentions (R, L). Elle demande «qu'à l'avenir, pour les nouveaux immeubles d'une certaine importance, la levée des déchets organiques soit organisée dès l'emménagement des locataires. En outre, pour les immeubles d'une certaine importance déjà équipés des poubelles vertes mais non relevées séparément, la levée des déchets organiques sera organisée au plus vite».

Aucune augmentation d'impôts n'est envisagée par le Conseil administratif. Le magistrat responsable des finances, Christophe ISELI, a donné quelques indications sur le projet du budget 1995 avant son envoi en commission des finances pour étude dans le détail. Le budget de fonctionnement est équilibré. Il présente, tant aux charges qu'aux revenus, un montant de 52 millions de francs, un équilibre qu'il n'a pas été facile de trouver. Il a fallu pour cela renoncer à certains travaux et en différer d'autres. Par contre, les prestations salariales du personnel communal n'ont pas été diminuées. Enfin, signalons que ce budget connaît une croissance inférieure à l'inflation.

S.G.

### NECROLOGIE - Madame Louisa VUILLE

Les autorités communales ont appris avec tristesse le décès, à l'âge de 94 ans, de Madame Louisa VUILLE, domiciliée au Lignon.

Membre de la Jeunesse socialiste, puis du Parti socialiste genevois, elle adhère, en 1944, au Parti du Travail, dans les rangs duquel elle siège de 1961 à 1969 sur les bancs du Grand Conseil.

Conseillère municipale de 1971 à 1979, elle préside le législatif verniolan en 1975.

Mme Louisa VUILLE s'active également en faveur des aînés ce qui l'amène à présider le Club des aînés du Lignon, premier club de la commune, et devient également la première présidente de la Fédération des clubs d'aînés.

Aimant le chant et le théâtre, elle

participe activement au sein du Groupe théâtral des aînés et est une des fidèles choristes du Groupe vocal de dames du Lignon.

En reconnaissance de son engagement au service des autres, Mme VUILLE reçoit en 1992 le Mérite municipal verniolan.

A sa famille, à ses amis, nous renouvelons notre sincère sympathie.

ENTREPRISE EN INSTALLATION  
CHAUFFAGES CENTRAUX

## Ernest AHAMMER

MAÎTRISE FÉDÉRALE EN CHAUFFAGE

**BUREAU:**

91, avenue de Châtelaine  
1219 Châtelaine  
Tél. 796 74 74  
Fax 796 90 41

**ATELIER:**

115, route de Vernier  
1219 Châtelaine  
Tél. 796 84 81

### KONDO-DOJO ECOLE D'ARTS MARTIAUX

Ecole primaire, Chemin des Eglantines,  
1219 Châtelaine

#### COURS POUR ENFANTS ET ADULTES

**JUDO**

Mardi 19 h 00  
Jeudi 18 h 00

**KARATE**

Lundi 20 h 45,  
Mercredi 18 h 00  
Vendredi 18 h 45

**AIKIDO**

Mardi 20 h 15  
Vendredi 20 h 15

**KENDO**

Lundi 18 h 30  
Vendredi 17 h 30



Toute l'année durant les périodes scolaires

*Renseignements:*

Judo, Karaté et Aikido tél. 344 40 49  
Kendo tél. 797 30 36 (soir)

# Actif dans votre région?



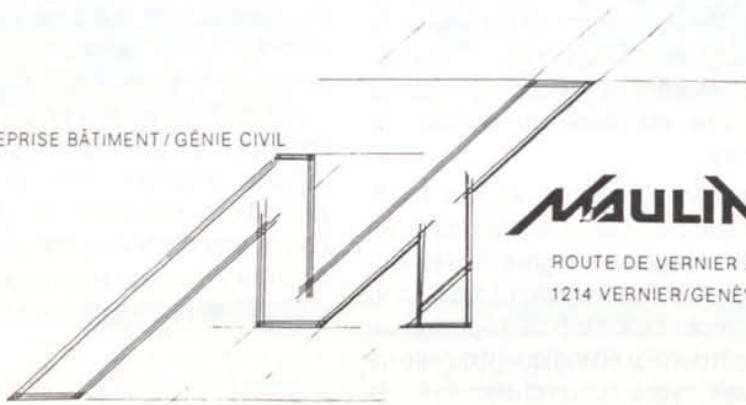
## Nous aussi



Banque Cantonale  
de Genève

Agence de Vernier: route de Vernier 219, 1214 Vernier - Tél. 341 15 30

ENTREPRISE BÂTIMENT / GÉNIE CIVIL



## MAULINI

ROUTE DE VERNIER 203  
1214 VERNIER/GENÈVE

## Vincent PELLERITI



MENUISERIE - AGENCEMENT  
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

115, route de Vernier - 1219 Châtelaine  
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

DEPUIS PLUS DE 30 ANS A  
VOTRE SERVICE

Entreprise Philippe MULLER  
Peinture et papiers peints  
Successeur de Mr Walter MULLER

DEVIS SANS ENGAGEMENT

28, Chemin de Poussy  
1214 Vernier

tél. 341 66 41

# GIUSEPPE FURCOLO



8d, chemin Mouille-Galand  
1214 Vernier  
Téléphone 341 18 56

Maçonnerie - Paysagiste  
Aménagements extérieurs  
Entretien des jardins  
Clôtures - Piscines

## VENTE DE JOUETS D'OCCASION

Mardi 29 novembre 1994, de 14h à 20h à la salle des fêtes du Lignon

Réception des articles :  
lundi 28 novembre de 14h30 à 21h.

Remboursement :  
mercredi 30 novembre de 16h à 17h.

Pour faciliter l'enregistrement des jouets, nous vous prions de bien vouloir observer les points suivants :

- établir une liste portant vos noms, adresse et numéro de téléphone,
- n'inscrire qu'un seul article par ligne,
- chaque objet, en bon état, sera emballé dans un sachet plastique (sauf livres, gros jouets),
- ne pas inscrire d'articles de moins de Fr. 1.- (ou les grouper).

Veillez vous munir des piles nécessaires au fonctionnement de vos jouets, pour le contrôle.

Le 10 % du prix de chaque article vendu sera retenu et versé intégralement, cette année, aux organisations pour les jeunes du Lignon.

Pour couvrir nos frais (fournitures et assurances RC), il sera retenu la somme de **Fr. 2.- par liste** de 25 articles. La salle et les imprimés publicitaires sont offerts par la commune.

*Toute réclamation non formulée avant le début du remboursement ne pourra être prise en considération. Se présenter avant la clôture de la vente, le mardi soir jusqu'à 20h, ou téléphoner aux responsables, le mercredi matin 30 novembre, jusqu'à 12h, au tél. 797 07 80 ou 797 21 79 ou 796 38 19.*

Les articles non retirés le mercredi 30 novembre 1994 à 17h seront distribués aux organisations sociales de la commune.

Nous vous rappelons aussi que chaque année il reste des jeux intéressants jusqu'à la fin de la vente.

Les organisatrices bénévoles déclinent toute responsabilité en cas de détérioration ou vol des articles consignés.

TROC LIGNON JOUETS.

Renseignements :

Josette MONNIER	tél. 797 21 79
Carmen GIAUQUE	tél. 796 59 12
Sabine FASEL	tél. 797 07 80
Heike PERRET	tél. 796 38 19

## A VOUS DE JOUER

Espace réservé au courrier des lecteurs qui peuvent nous adresser leurs critiques, leurs opinions, leurs remarques, leurs suggestions, etc.

Les récits, anecdotes, souvenirs, photos du présent et du passé, ainsi que les dessins, caricatures, etc., concernant des événements en relation avec la commune sont également les bienvenus.

Rappelons toutefois que le contenu de cette rubrique n'engage que la responsabilité de son auteur et non celle de l'éditeur.

ARTS GRAPHIQUES ET COMMUNICATION

# SRO-KUNDIG

*Un service complet  
dans les arts graphiques*



49, chemin de l'Etang - CH-1219 Châtelaine-Genève  
Tél. 022/796 57 77 - Fax 022/796 65 02

# Avis communaux

## Carte d'identité

### Un nouveau service à la population

La nouvelle carte d'identité, format carte de crédit, peut, depuis le 1er novembre, pour les **citoyens suisses domiciliés sur le territoire de la commune de Vernier**, être obtenue auprès de l'administration municipale, soit :

Mairie de Vernier, rue du Village 9  
de 9h à 11h30 et de 14h à 17h  
du lundi au vendredi

Pour obtenir une carte d'identité, il faut se présenter en personne. **La signature est obligatoire dès l'âge de 10 ans.** Cependant, un mineur ne peut obtenir une carte d'identité individuelle qu'avec l'accord du détenteur de l'autorité parentale ou du représentant légal.

**Une photo** est requise, ainsi que le livret de famille (pour les Genevois) ou l'attestation d'établissement (pour les Confédérés) lors de la demande auprès de la Mairie de la commune de domicile ou de la Chancellerie.

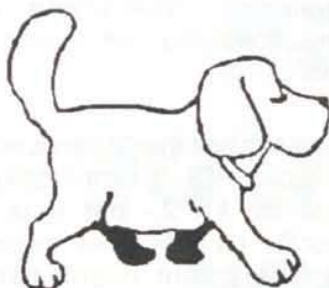
La nouvelle carte d'identité sera envoyée directement par le fabricant au domicile du demandeur, dans un délai de trois à cinq jours.

La nouvelle carte d'identité coûtera **Fr. 35.-** (Fr. 25.- jusqu'à 15 ans révolus).

**Les anciennes cartes d'identité conservent leur validité jusqu'à leur échéance.**

Rappelons également que la Chancellerie d'Etat continuera, comme par le passé, à délivrer les passeports (seule autorité compétente) et les cartes d'identité pour l'ensemble du canton. (Guichets ouverts du lundi au vendredi de 9h à 15h30, sans interruption).

## Médailles 1995



Le moment est venu où les détenteurs de chiens doivent obligatoirement se procurer, **d'ici la fin de l'année**, dernier délai, la médaille pour 1995.

En vente à la Mairie et dans les postes de police municipale, **sur présentation obligatoire de :**

- attestation d'assurance RC
- carnet de vaccination de l'animal avec indication de la date limite de la validité du vaccin contre la rage.

## Promotions civiques 1994

### Invitation aux jeunes filles et jeunes gens suisses nés en 1977

Comme il est de tradition, les autorités municipales de Vernier sont heureuses d'accueillir les nouveaux citoyens et citoyennes qui vont atteindre, dans le courant de l'année prochaine, la pleine possession de leurs droits civiques.

Cette réception, suivie d'une soirée "raclette", se déroulera

**vendredi 25 novembre 1994  
à la Mairie de Vernier**

et sera l'occasion d'une rencontre amicale avec les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal.

Une invitation personnelle a été adressée aux jeunes, nés en 1977, habitant la commune de Vernier.

Les intéressés qui n'auraient pas reçu cette invitation peuvent **s'inscrire à la Mairie de Vernier, tél. 306 06 06 jusqu'au 22 novembre dernier délai.**

## Budget communal

Après examen par la Commission des finances, le budget communal pour l'année 1995, ainsi que le taux des centimes additionnels, doivent être approuvés par le Conseil municipal lors de la session d'automne (15 novembre et 13 décembre).

Nous rappelons que, conformément à l'art. 60 de la Constitution genevoise, le référendum municipal ne peut s'exercer que contre l'ensemble du budget communal.

Seules les dispositions budgétaires introduisant une recette ou une dépense nouvelle ou qui modifient les chiffres d'une recette ou d'une dépense de l'exercice précédent, peuvent faire l'objet d'un référendum.

## Votation populaire du 4 décembre 1994

sur :

### Votation fédérale

1. La loi du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie.
2. L'initiative populaire «pour une saine assurance-maladie».
3. La loi fédérale du 18 mars 1994 sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers.

### Votation cantonale

4. La loi sur la fermeture de la clinique de Montana.
5. La loi autorisant la délégation à un organisme privé des tâches du Service des automobiles et de la navigation.
6. La loi modifiant la loi sur les heures de fermeture des magasins.

## Fermeture du passage à niveau de Vernier

Les CFF informent la population que, pour des raisons de transformation de la voie et des barrières automatiques, le passage à niveau **au chemin des Batailles restera hors service jusqu'au vendredi 2 décembre à 17h** et remercient d'avance les usagers de leur compréhension.

## Elections municipales

**31 mars - 1er et 2 avril 1995**

A l'occasion du renouvellement, par le corps électoral, des Conseils municipaux, notre bulletin "Informations Vernier" souhaite présenter, dans son numéro de mars, le programme des partis en lice pour ces élections, ainsi que les candidats, sous forme signalétique.

Pour ce faire, nous devons recevoir, **pour le 15 février 1995 au plus tard**, la photo (format passeport) des candidats et les renseignements suivants :

- Nom, prénom, âge, profession;
- Sujets d'intérêt;
- Position au sujet de l'environnement, des nuisances, etc.

## Concessions cimetières Aire et Vernier

Les intéressés qui désirent renouveler la concession des tombes des personnes inhumées dans les cimetières d'Aire et de Vernier (ancien et nouveau) en 1974 ou dont le renouvellement est arrivé à échéance en 1994, sont invités à en informer l'administration municipale (service des cimetières) **jusqu'au 31 janvier 1995**.

Les divers ornements placés sur les tombes, dont la concession ne sera pas prolongée, doivent être enlevés dans les trois mois, faute de quoi ils deviendront la propriété de la commune qui en disposera à son gré.

## Service social

### Permanence chômage

Après la fermeture du mois d'août, septembre s'est révélé très calme... Heureusement, le mois d'octobre a été beaucoup plus animé : des anciens reviennent et c'est toujours un plaisir de revoir des visages connus, mais aussi plusieurs nouvelles personnes venues chercher des compléments d'information. Les uns et les autres ont enrichi la discussion : c'est à ce moment-là que la permanence joue vraiment son rôle. Alors, si vous hésitez encore à venir, risquez la rencontre...

### PERMANENCE D'ACCUEIL

**tous les jeudis matin, de 9h à 12h**

à la Maison de quartier d'Aire-Le Lignon  
chemin Nicolas-Bogueret 12 bis.

Possibilité aussi de téléphoner à la Permanence au **797 20 98**.

Cette permanence est assurée par le Service social communal, en collaboration avec Monsieur M. MACHADO, membre de l'Association de défense des chômeurs.

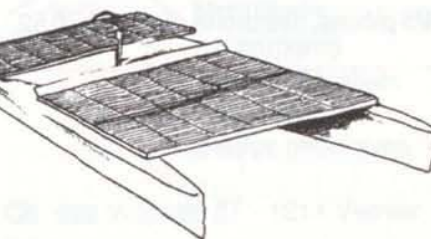
ERRATA : dans notre édition du mois dernier, une erreur s'est glissée concernant les heures d'intervention du Service d'aide familiale (SAF) qui sont : de **7h à 19h** (si nécessaire jusqu'à **21h**).

## Le ● vert

### Véhicules électro-solaires - Quelques nouvelles

Le Scholl Team continue de participer aux diverses compétitions organisées pour les voitures et les bateaux et était donc présent, du 19 au 24 juillet 1994, au «3ème Bayern Solar» et à la course de bateaux solaires sur le Chiemsee (Bavière).

Les voitures électro-solaires étaient réparties en 3 catégories, solaire, série et prototype, et se mesuraient entre elles en six étapes journalières d'une longueur moyenne de 90 km, avec possibilité de recharge lors des haltes intermédiaires.



L'énergie électrique produite par un groupe électrogène fonctionnant à l'huile de colza était distribuée aux concurrents via un compteur KW/h et la classification était effectuée sur le critère de la consommation électrique.

Prenait part également à cette compétition le bateau solaire ST 90, dont le système électronique avait été radicalement changé du courant continu au courant alternatif.

Les résultats de ces épreuves sont fort réjouissants pour le Scholl Team qui place ses voitures aux quatrième et sixième rangs et remporte une magnifique victoire avec son bateau.

## Petites annonces - A votre service gratuitement

### Emploi

Cours privés d'anglais par étudiante possédant Proficiency.  
Sandra, tél. 341 14 48.

Leçons de piano et de solfège pour vos enfants. Je me déplace volontiers.  
Damaris DORTHE, tél. 341 34 11.

### Bénévolat

Cherchons bénévoles pour la bourse aux vêtements, le mardi après-midi.  
Renseignements : tél. 341 03 12.

### A louer

Cherche à louer terrain, environ 200 m<sup>2</sup> pour jardin. Région Vernier-Village. Tél. 341 53 73 ou 341 12 02

Cherche à louer 3 pièces au Lignon (galerie exclue). Loyer max. Fr. 950.-  
Tél. prof. 705 75 04 sauf vendredi.

Cherche à acheter appartement 4/5 pièces, rive droite. Tél. 796 70 52.

### A vendre

Pour en avoir reçu deux : à vendre plume Mont-Blanc neuve avec étui (valeur Fr. 400.-). Prix à discuter.  
Joëlle, tél. 797 46 40 (après 18h).

Table ronde en pin massif naturel, diam. 120 cm, avec rallonge de 60 cm, et 4 chaises assorties. Le tout en parfait état, Fr. 290.-  
Tél. prof. 782 35 80.

A vendre SEGA Master System Plus, avec 6 cassettes (California Games, Heavyweight Champ, Basketball Nightmare, Tennis Ace, World Cup Italia '90, Slap Shot). Fr. 50.-  
Tél. 796 58 65.

A vendre cause départ, Renault 25 bon état, toutes options, Fr. 3800.- à discuter. Tél. 077 26 32 24.

A vendre, 1 table, 4 chaises, 1 parasol et 1 socle pour le jardin. Fr. 75.-  
Tél. 797 46 58.

A vendre, couverture en laine 225 x 260, Fr. 100.-; duvet en plumes 160 x 180, Fr. 50.-. Tél. 796 49 87.

### Emploi

Pour animer vos soirées d'entreprise, mariages, anniversaires...  
Knights of Dance Disco s'en occupe.  
Renseignements au tél. 796 56 54.

Répétitrice universitaire, avec références, donne cours de mathématiques, comptabilité et italien.  
Tous niveaux. Tél. 796 65 82.

Publicité payante

### *Ecole d'Art ouverte à tous débutants et avancés*

**COURS DE PEINTURE  
AQUARELLE  
DESSIN :  
le corps humain  
avec modèle (nu)**

Cours donnés par artiste-peintre professeur, diplômé des Beaux-Arts

**Renseignements :**

**Tél. 022 / 340 44 66**

de 15h à 21h du mardi au jeudi inclus

- par écrit ou par fax **306 06 60**, en utilisant le bulletin ci-contre

- par téléphone **306 06 06**, en ayant pris soin de préparer l'annonce.

La rédaction se réserve le droit de refuser toute annonce contraire à l'ordre public, à la moralité, aux bonnes mœurs ou qui pourrait heurter les sentiments religieux ou politiques.

Cette rubrique est à disposition des habitants de la commune de Vernier, à l'exclusion des entreprises.

Renseignements nécessaires à la rédaction, non reportés dans l'annonce

Nom : ..... Prénom : ..... No tél. : .....

Adresse : ..... Code postal : ..... Localité : .....

Entreprise générale d'électricité  
**Jean-François BONDAT SA**

Maîtrise Fédérale  
Concessionnaire  
des Services Industriels  
et de l'Administration  
des Téléphones

51 bis, rue du Village  
1214 vernier  
Tél. (022) 341 22 40  
Fax (022) 341 39 00

## Ecole BER Genève

Classes du **CYCLE** et  
10<sup>e</sup> degré préprofessionnel  
**paramédical**

ou en  
**économie**

Cours d'été  
Français pour étrangers  
Secrétariat **médical**  
Secrétariat

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg

A votre service  
depuis 1952

Centre Ville  
Petits effectifs

*Vous désirez apprendre  
à conduire?*

**Nouveau à Vernier**  
Moniteur diplômé - 20 ans de métier

## AUTO-ECOLE BEERLI

Enseignement complet :  
Sensibilisation (cours obligatoire)  
Théorie et pratique

Natel : 077 24 37 38  
Privé : 341 64 00

## 33 succursales UBS à Genève

### 1 à Vernier

Rue du Village 28

Réussir ensemble.



## BOULANGERIE JENNY

Av. de Châtelaine 80  
Tél. 796 48 29  
Fax 797 46 19

Av. des Libellules 20  
Tél. 796 23 04

## T.S.S.



TOP  
SERVICE  
SERRURES

Dépannages urgents  
24h/24h  
Tous travaux d'entretien  
Réparations  
Pose de serrures de sécurité

Tél. 341 21 15 - Natel 077/25 76 61  
Fax 341 21 15

## Robert Vuillaume SA



Menuiserie  
Charpente  
Escaliers  
Couverture  
Fenêtres phoniques

Ch. des Vidollets 67 - 1214 Vernier  
Tél. 341 01 01 - Fax 341 29 45  
Devis sans engagement

**A deux, c'est toujours mieux !**



## GB&M rive droite + rive gauche

Deux fois plus proche de vous !  
A Vernier depuis cinq ans, vers l'Hôpital depuis deux mois, GB&M  
a désormais deux adresses pour encore mieux vous servir: deux expositions  
pour la vente, deux ateliers pour les services, deux fois plus envie de vous  
satisfaire.

**Aujourd'hui plus que jamais, Honda à Genève, c'est GB&M**

**Rive gauche**  
21, rue du Prê-jérôme  
angle bd de la Cluse  
1205 Genève  
Tél. 022 320 21 11

**Rive droite**  
34, route du Nant-d'Avril  
1214 Vernier  
Tél. 022 785 22 00

**GB&M**  
GARAGE BRIGGELI & MERESBACH SA

Véhicules neufs et occasions - Atelier - Carrosserie

**HONDA**

## CENTRE DE TENNIS D'AIRE

**NOUVEAU**

**courts, buvette et vestiaires ouverts** (à titre d'essai)

**du 31 octobre 1994 au 26 mars 1995**  
de 8h45 à 22h15

(fermé les 24-25-26-31 décembre et les 1-2 janvier)

Les courts restent cependant à disposition des personnes qui ont un abonnement.

### TENNIS

**1 court couvert** : réservation par abonnement saison hiver ou à l'heure (selon disponibilités)

**2 courts plein air** : réservation à l'heure (9h à 16h)

**Tarifs** : court couvert Fr. 10.- /heure  
court plein air Fr. 6.- /heure adultes  
Fr. 4.- /heure enfants-adolescents (jusqu'à 18 ans)

### BADMINTON

**4 courts couverts** :  
réservation par abonnement saison hiver ou à l'heure

**Tarifs** : abonnement Fr. 210.- ou Fr. 180.-  
à l'heure Fr. 8.- /heure adultes  
Fr. 6.- /heure enfants-adolescents (jusqu'à 18 ans)

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser aux hôtesses-caissières, tél. 796 21 98.

### Ecole de ski alpin 1995

Cours de ski alpin pour enfants de 8 à 16 ans (débutants, moyens, avancés), organisés par le Service des sports avec la collaboration technique de moniteurs qualifiés.

Périodes, à choix (4 mercredis) :  
- 1ère période du 11 janvier au 1er février 1995  
- 2ème période du 1er mars au 22 mars 1995

Prix par période : Fr. 160.- tout compris.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Service des sports, 30, route du Bois-des-Frères, (piscine) 1219 LE LIGNON, tél. 796 62 96 (le matin).

### Camp de ski à Planachaux s/Champéry

Dates : du lundi 20 février au samedi 25 février 1995

Ce camp est destiné aux enfants de la commune, **BONS SKIEURS**, âgés de 9 à 12 ans.

Nombre limité, inscriptions selon l'ordre d'arrivée.

Prix : Fr. 310.- tout compris.

Renseignements et inscriptions :

Service des sports,  
30, rte du Bois-des-Frères,  
1219 LE LIGNON, tél. 796 62 96 (le matin).

### Cours de natation

#### Bassins d'Avanchet-Jura et Ranches (Vernier)

Cours pour enfants (à partir de 5 ans révolus)  
pour adultes (débutants, moyens et avancés)

Du 9 janvier au 24 mars 1995 (10 leçons), places limitées

**Inscriptions et paiement** :  
(les chèques ne sont pas acceptés)

pour les élèves qui ont suivi la période  
septembre-décembre 1994 :

<b>Lundi 21 novembre 1994</b>	<b>de 17h30 à 20h30</b>
du mardi 22 novembre	
au vendredi 2 décembre 1994	de 8h à 11h

pour les nouveaux élèves

<b>Lundi 28 novembre 1994</b>	<b>de 17h30 à 20h30</b>
du mardi 29 novembre	
au vendredi 2 décembre 1994	de 8h à 11h

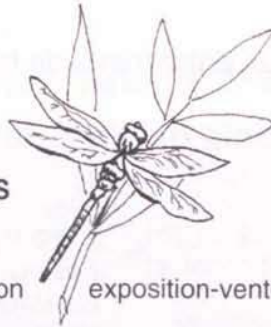
Prix : Fr. 70.- enfants / 10 leçons de 40 mn  
Fr. 100.- adultes / 10 leçons de 40 mn

Lieu : Service des sports,  
30, rte du Bois-des-Frères,  
1219 LE LIGNON (piscine du Lignon).

Renseignements complémentaires:  
tél. 796 62 96 (le matin)



# Agenda



LE GROUPE "TRAVAUX MANUELS"  
**DU LOCAL DE QUARTIER DES LIBELLULES**  
8, av. des Libellules, app. 17

vous propose une petite visite à l'occasion de son exposition-vente les :

**Vendredi 2 décembre 1994 de 18h à 21h30**

**Samedi 3 décembre 1994 de 10h à 17h**

sans interruption

Divers objets peints à la main, des décorations de Noël genre patchwork, des bougies en cire d'abeilles, etc., vous attendent !

Pensez à vos cadeaux de Noël !

## Vernier Bois-Gentil

**Association de vacances  
pour les enfants de 7 à 12 ans**



La saison des sports d'hiver approchant à grands pas, inscrivez d'ores et déjà, vu le nombre de places limité, vos enfants au

### Camp de neige

**du 31 décembre 1994  
au 6 janvier 1995**

Chalet d'En-Haut  
Planachaux sur Champéry (VS)

Prix : Fr. 340.- (tout compris)

Renseignements et inscriptions:  
tél. 306.06.06 (heures de bureau)

## BOURSE AUX VETEMENTS DE VERNIER-VILLAGE

sous-sol de l'école des Ranches,  
près de l'entrée de la salle de gym

Vêtements de deuxième main  
(femme/enfant)

**tous les mardis de 14h à 17h et  
le 2ème jeudi de chaque mois  
de 18h à 20h**

Fermé pendant les vacances scolaires.

## Dans le hall de Balexert

**du 21 novembre au 3 décembre**

**"A la découverte des jeux NATHAN"**  
Jeux de construction, éducatifs, électroniques; jeux artistiques et jeux de sociétés.

Petits et grands pourront venir jouer sur place et découvrir toutes les dernières nouveautés et gagner aux concours de nombreux jeux.

**Dès le 5 décembre**

Les cartes animées : décor de fêtes et automates dans le hall et sur la nouvelle galerie.

**Judi 15 décembre** : Nocturne avec parking gratuit toute la journée.

## L'ABARC

organise un camp de ski ouvert  
aux 14-18 ans à Anzère (VS)  
du 18 au 25 février 1995.

Le prix de ce camp se monte  
à Fr. 340.- par personne.

Pour les inscriptions, contacter :  
l'ABARC  
151, rte de Vernier  
tél. 796 21 01.

## Noël approche !

En d'autres termes, la chasse aux  
cadeaux est ouverte...

Magasins Du Monde  
Mouvement Populaire des Familles  
Secours Social Palestinien  
Centre Camille Martin

vous donnent l'opportunité d'offrir  
différemment en organisant un  
marché de Noël

**le dimanche 27 novembre  
de 10h à 17h**

à la maison de quartier de Balexert  
(31, av. de Crozet, à côté du Jardin  
Robinson).

Pour vos cadeaux, vous trouverez de  
l'artisanat et des produits alimentaires  
provenant de divers pays.

Nous vous proposons également une  
petite restauration, soupe aux  
légumes, malakoffs, pâtisseries  
«maison» et boissons diverses.

## A LA MACAV



**Du 28 novembre au 23 décembre**

**EXPOSITION COLLECTIVE  
DE NOEL**



## Infos quartier - CHATELAINE

A.I.C.E. - Case postale 207 - 1219 Châtelaine

Appel aux entreprises de la commune

### Tombola du Noël des aînés

A peine les vacances terminées, la reprise effectuée non sans peine, nous voici préparant le traditionnel et apprécié Noël des aînés.

Celui-ci aura lieu le **17 décembre 1994** et les aînés de Châtelaine trouveront leur invitation dans le prochain journal «Air de Châtelaine» qui paraîtra fin novembre. Nous organiserons comme à l'accoutumée le goûter, offrirons des attractions et de la musique ainsi que la tombola gratuite afin que chaque invité(e) puisse emporter à son domicile un souvenir de la fête.

Nous serions infiniment reconnaissants aux entreprises de bien vouloir offrir des lots, qu'elles peuvent déposer au

kiosque Naville, chemin De-Maisonneuve (à côté de la Poste) à l'attention des Intérêts de Châtelaine ou encore en téléphonant au soussigné, tél. 755 25 05, qui passera les chercher.

En vous remerciant par avance de votre solidarité et générosité en faveur des aînés de Châtelaine, le comité de l'A.I.C.E. et moi-même souhaitons à tous les lecteurs de Informations Vernier de bonnes fêtes, malgré la rigueur et les difficultés du temps.

Pierre A. MONNET



## Infos quartier - AÏRE - LE LIGNON

A.I.A.L. - Case postale 114 - 1219 Le Lignon

Une des activités d'une association telle que la nôtre est d'essayer d'apporter un peu d'animation dans la vie du quartier et donner également l'occasion aux anciens et aux nouveaux habitants de se rencontrer afin de mieux faire connaissance.

C'est une des raisons pour lesquelles notre Association organise, depuis de nombreuses années, une soirée «choucroute» à l'occasion de la commémoration de l'Escalade, manifestation qui est devenue dans la presque île une tradition, mais qui est également ouverte aux habitants des autres quartiers.

Soirée familiale qui permet à chacun de déguster une excellente choucroute mijotée par les membres du comité et, après une brève partie officielle avec le bris de la Marmite d'Escalade, d'envahir la piste de danse pour un bal gratuit. Sans oublier, commémoration exige, de participer au concours du meilleur déguisement (catégories adultes et enfants).

Invitation cordiale à tous



### SOIRÉE D'ESCALADE

**Samedi 10 décembre 1994**

Salle des fêtes du Lignon

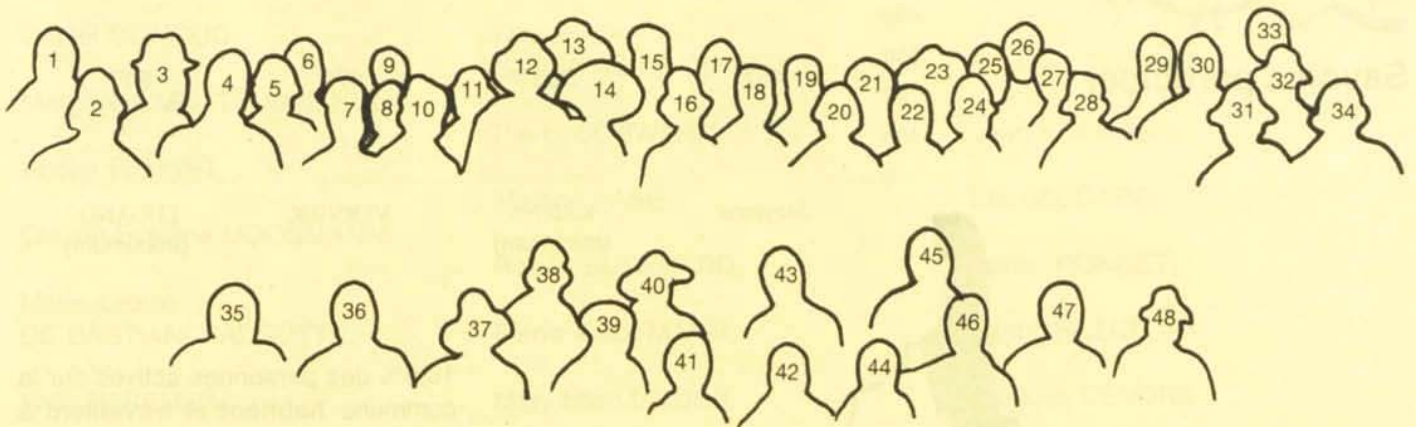
TRADITIONNELLE CHOUCROUTE

Bal gratuit avec le **Duo Copacabana**

Concours du meilleur déguisement (enfants et adultes)  
Carte de fête : Adultes Fr. 20.- (boissons non comprises)  
En vente dès le 1er décembre à la Pharmacie du Lignon.

A.I.V.V. - Case postale 434 - 1214 Vernier

Les reconnaissez-vous ?

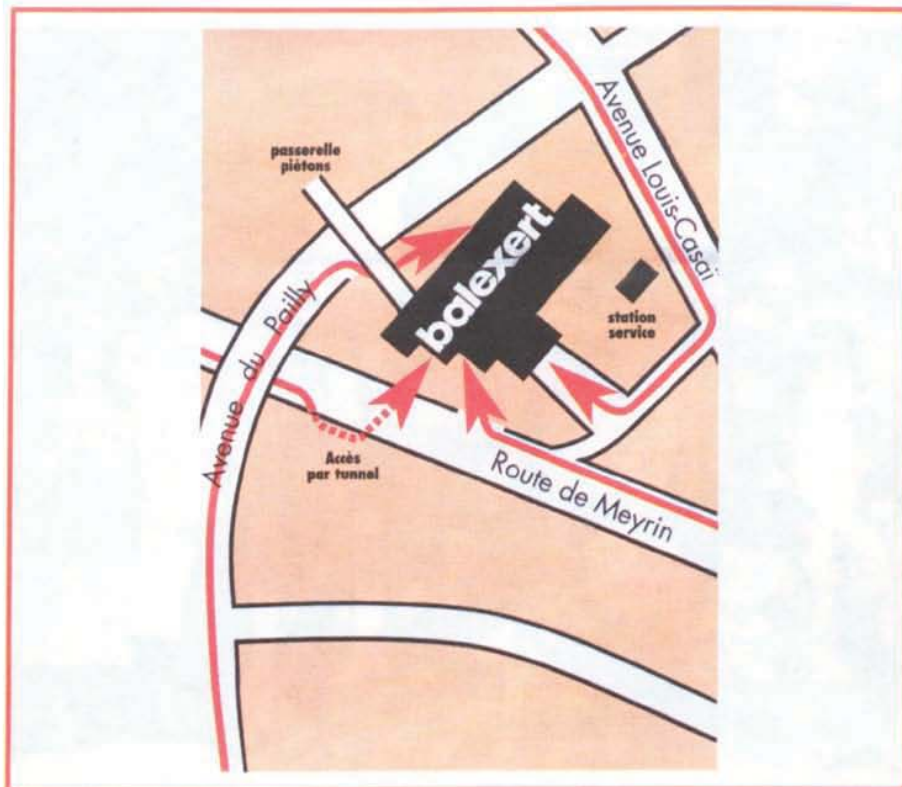


Ecrivez-nous : Association des Intérêts de Vernier  
C.P. 434  
1214 VERNIER

## Nouvel accès au Centre commercial de Balaxert

Le 18 novembre, après 6 mois de travaux, le nouvel accès du Centre commercial de Balaxert, depuis la route de Meyrin (direction Genève) directement dans le parking P2, a été inauguré par M. André CHILLIER, Maire de la Commune.

Rappelons également, qu'en marge de ces travaux, la toiture du centre a été rénovée et que le grand hall bénéficie d'un éclairage naturel.



### Circulation

#### Chemin De-Maisonneuve

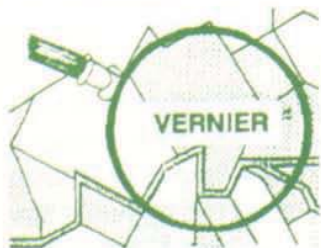
En date du 30 septembre dernier, le Département de justice et police et des transports a pris un arrêté **restreignant l'arrêt des véhicules** sur le tronçon du chemin De-Maisonneuve, côté pair, donnant accès aux immeubles 12A-B-C-D dudit chemin.

Des signaux «Interdiction de s'arrêter» indiquent cette prescription.

Dans notre édition précédente sur la santé, nous avons oublié de mentionner une pharmacie se trouvant sur la commune :

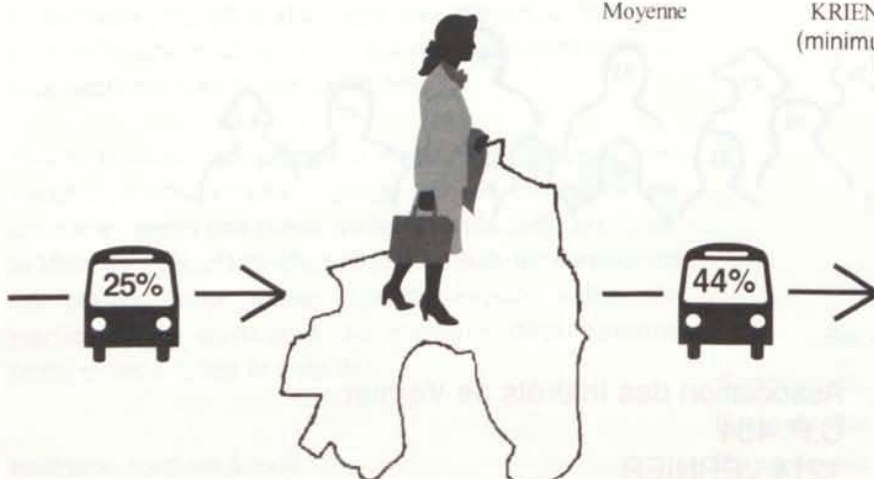
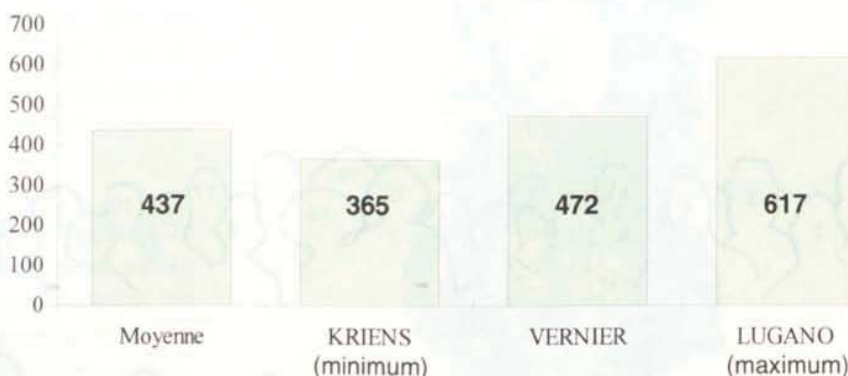
#### Pharmacie du Lignon

Centre commercial du Lignon  
Tél. 796 51 44



Savoir... participer

### Voitures pour 1000 habitants (sept. 1992)



18,5% des personnes actives sur la commune **habitent et travaillent à Vernier.**

Parmi les Verniolans qui travaillent en dehors de la commune, environ **44% utilisent les transports publics**, alors que pour les personnes venant travailler à Vernier, ce chiffre tombe à 25%.

<b>ERNEST AHAMMER</b>		
MAÎTRISE FÉDÉRALE EN CHAUFFAGES CENTRAUX		
Bureau 91, avenue de Châtelaine 1219 Châtelaine Tél. 796 74 74 Fax 796 90 41	1969  1994	Atelier 115, route de Vernier 1219 Châtelaine Tél. 796 84 81

C'est le 25 septembre 1969 que M. Ernest AHAMMER, après avoir suivi un apprentissage de monteur en chauffage et sanitaire dans la ville qui vit naître Mozart et obtenu la maîtrise fédérale en chauffage et ventilation, fonde son entreprise sur le territoire de la Ville de Genève, plus précisément à la rue Daubin 18, dont les premiers clients sont l'imprimerie Rotoprint SA, MM. Adolphe et Paul Dupraz à Collonge-Bellerive et M. Bernard Privat.

Entreprise à caractère familial à ses débuts, elle quitte la Ville pour venir

dans la commune de Vernier, où elle installe ses ateliers à la route de Vernier n° 115, dans lesquels elle emploie actuellement une demi-douzaine d'ouvriers.

L'entreprise AHAMMER réalise des installations aussi bien pour les privés que pour les administrations publiques et a ainsi participé à divers chantiers, notamment pour la Ville de Genève (groupe scolaire de Cayla); l'Etat de Genève (Etablissement «La Combe» à Collonge-Bellerive, l'Ecole d'ingénieurs, l'Aéroport de Genève, le dépôt des TPG à la Jonction); la

Direction générale des PTT (Centre des transports à Châtelaine); la commune de Vernier (centre de voirie, tennis de Vernier, écoles de Châtelaine et des Libellules, Maison Chauvet-Lullin); etc., et dernier-né des chantiers, l'immeuble de la CAP au chemin de l'Écu.

Ainsi, au fil des années, la maison AHAMMER s'est spécialisée dans les installations de chauffage et est à même de réaliser tous les systèmes, y compris ceux utilisant l'énergie solaire.

## Résultats du tirage au sort

**1 repas pour deux personnes avec un conseiller administratif :** Christiane FALLO

**1 abonnement à la piscine du Lignon saison 1995 :** Pascal BOLAY

**1 abonnement TPV :** Liliane JENNI

### Des entrées

#### à la piscine du Lignon :

Daniel MONOUD,  
Margareta MOTTO-WALDER,  
Arlette BERNET,  
Claude-Evelyne MOOSMANN,  
Marie-Louise  
DE BASTIANI PADRUTTE,  
Willy BASELGIA,  
Daniel HARING,  
Edmond & Edmée AUBERT,  
Claude HONEGGER,  
Gilbert MICHEL.

### Des entrées

#### au tennis et badminton d'Aïre :

Raymonde  
SALGARELLA-DERVEY,  
Pierre SCHWARM,  
Martine FASEL,  
Robert BURKHARD,  
Pierre KAUFMANN,  
Mary Ellen LINDER,  
W. J. BOUVIER,  
Eduardo HERRERA,  
Arthur & Sonia HUMBERT,  
Jean-Luc BRODARD.

### Des livres

#### «Profil de Vernier» par P. PITTARD :

Edmond TSCHUMI,  
Léon HOFMANN,  
Eric JACCARD,  
Daniel RONGET,  
Cyril GRILLON,  
Monique CENDRE  
Cécile DUBORGEL  
Mireille FILLIETTAZ,  
Zili GOSSAUER,  
Christine BOBILLIER.

## Vos réponses à notre sondage

97 réponses nous étaient parvenues au 26 octobre. Nous vous en sommes très reconnaissants. Il en va de la qualité de ce média qui, bien qu'officiel, souhaite répondre aux demandes des citoyens de la commune dans la mesure de ses moyens.

Voici la fiche signalétique des sondés ayant bien voulu nous renvoyer la feuille verte :

### Sexe :

53% d'hommes  
35% de femmes  
11% de couples

### Age :

0% moins de 20 ans  
23% entre 20 et 40 ans  
40% entre 41 et 60 ans  
37% 61 ans et plus

### Résidence à Vernier :

60,5% résident à Vernier depuis plus de 15 ans  
15,5% depuis 6 à 15 ans  
11,5% depuis moins d'un an  
3,5% depuis 1 à 5 ans  
9% n'ont pas souhaité répondre

Relevons que seules 11 feuilles sur 97 étaient anonymes, soit le 11%.

### Découverte du Info-Vernier :

57% des sondés déclarent nous lire depuis la création d'Info-Vernier.  
10% depuis 5 ans et plus  
6% entre 4 ans et un an et demi  
13% depuis 1 an et demi ou moins  
6% depuis qu'ils le reçoivent  
6% n'ont pas répondu

### Fréquence de lecture :

70% le lisent chaque mois  
4% très régulièrement  
14,5% régulièrement  
11,5% réponses diverses

### Rubrique préférée:

Voici la répartition des 138 rubriques citées :

14,5% tout («tout est bon à savoir», «toute info communale est intéressante et nécessaire», «j'aime connaître ce qui se passe dans la commune»)  
15% les avis communaux  
15% Infos-quartiers  
12,5% l'Agenda  
12% le thème du mois  
7% le compte rendu du Conseil municipal  
5% n'ont pas répondu  
4,5% les avis du service social  
3,5% les sports  
3,5% les rétrospectives historiques  
2% les petites annonces  
1,5% «la vie au Lignon»  
1,5% le point vert  
0,5% les photos

### Propositions de nouvelles rubriques :

Pas moins de 69 nouvelles propositions ont surgi, les voici :

- le courrier des lecteurs (7x)  
- une rubrique sur la nature (6x) (faune et flore de la commune)  
- des présentations d'entreprises verniolanes (6x)  
- anecdotes sur l'histoire de Vernier (5x)  
- présentation détaillée d'une équipe sportive + les résultats des équipes locales (3x)  
- propositions des habitants (3x)  
- les promenades de la commune (2x)  
- des infos sur les communes proches (2x)  
- un thème sur les religions et confessions de Vernier (2x)  
- les activités destinées aux jeunes (2x)

- présentation d'une personnalité hors du commun (2x)  
- présentation des travaux en cours et à venir (2x)  
- plus d'infos sur les événements à venir (2x)  
- les décisions prises par la commune  
- une dépêche succincte des partis et autres associations  
- une rétrospective de la commune de 1960 à nos jours  
- plus d'infos sur les loisirs et les visites possibles  
- existe-t-il des sports pour adultes et des cours du soir à Vernier?  
- les activités médiatiques de la commune (radio, TV)  
- le point sur le câble  
- les informations des associations de la commune  
- un rappel des sociétés verniolanes dans chaque numéro  
- des histoires drôles  
- la circulation  
- les faits divers  
- la répartition des impôts  
- le coût du gouvernement  
- le coin des aînés  
- la gériatrie : visites et interviews  
- recettes de cuisine de nos aînés  
- un mot fléché avec des prix  
- un coin pour les recherches d'emplois  
- la présentation d'un artisan de Vernier  
- les anniversaires de mariage des Verniolans  
- le plan d'occupation du sol  
- une rubrique pour les enfants  
- une rubrique pour les collectionneurs  
- lors des élections, une page par candidat au Conseil administratif, avec photo, pour qu'il se présente.

## Vos réponses à notre sondage

### Rubrique la moins aimée :

- 70,5% aucune
- 5,5% la pub
- 4,5% les sports («pas de détails, aucun horaire !»)
- 3,5% Infos-quartiers («elle est mal fournie par les responsables respectifs», «quand cela ne concerne pas mon quartier»)
- 3,5% l'Agenda («la présentation est ennuyeuse à lire»)
- 2% le Point vert («on en parle déjà partout»)
- 2% les articles politiques («ne pouvant pas voter»)
- «celles que l'on trouve dans la presse quotidienne»
- les petites annonces
- l'histoire
- les rapports sur les activités des associations
- la relation d'événements passés
- A vous de jouer («textes inintéressants»)
- «les cancans sur les visites et autres sorties des autorités»
- les avis communaux

### Dossier le plus intéressant :

- les 20 ans des Avanchets (12x)
- la présentation des services municipaux (5x)
- le parascolaire (4x)
- les ados (3x)
- les 25 ans de la piscine du Lignon (3x)
- «l'histoire de la commune» (2x)
- «le sport pour adultes» (2x)
- la vie d'un quartier (2x)
- la fiscalité (2x)
- «ce qui touche au social» (Ndlr. le chômage)
- «le guide de Vernier»
- le logement

- «cette commune étant grande, chaque dossier est intéressant puisqu'il nous informe de manière plus approfondie que par de simples petites rubriques»

### Appréciation de la nouvelle formule :

Sur 85 personnes ayant répondu à cette question, 83 sont satisfaites de notre nouvelle formule (introduction de la couleur, suppression des cahiers, sommaire plus complet, etc.). Voici quelques commentaires :

- «peut-être un peu moins de couleurs sur certaines pages afin de gagner en lisibilité»
- «je suis pour la suppression de ce bulletin afin de faire des économies substantielles»
- «c'est plus attrayant»
- «le noir et blanc me convient tout à fait»
- «le papier pourrait être un peu plus écolo, moins blanc, moins épais»
- «c'est vivant»

### Parution mensuelle :

- 92% de oui
- 4% de non
- 4% sans réponse

### Quelques-unes de vos remarques :

- «pourquoi pas tous les 15 jours pour avoir des nouvelles fraîches»
- «C'est presque du luxe, une parution trimestrielle me semble suffisante»
- «Si nécessaire, vous pourriez regrouper juillet/août et novembre/décembre»
- «Oui, mais il faudrait le distribuer avant la date des manifestations annoncées»
- «Continuez sur cette lancée, bravo !»

### Dépenses pour l'information :

86,5% jugent le montant des dépenses attribuées à l'information raisonnable

8% insuffisant

5,5% excessif

### Autres suggestions :

- des plans sur l'emplacement des salles de cours (gym, etc.)
- rappel de l'élagage des arbres
- expliquer les sigles, l'organisation et la raison d'être des différents groupements verniolans pour les nouveaux habitants
- indiquer le trajet des bus allant aux salles de fêtes, à la piscine, aux églises, etc.
- des infos destinées aux personnes en difficultés financières
- des conseils sur les bons restaurants
- employer un chômeur pour faire vos photos
- parler de la sécurité routière
- expliquer les noms des rues et des lieux-dits
- quelles options pour l'an 2000 ?
- une rubrique avec les secrets des jardiniers de la commune (comment se font les médaillons fleuris)
- mentionner les résultats des divers concours et tournois concernant les équipes locales
- un courrier des lecteurs
- l'utilisation de la TV locale pour diffuser des infos
- plus de photos d'archives sur la commune
- éviter de reproduire des discours
- décrire les différents services municipaux en donnant la parole aux employés
- ajouter un éditorial
- éviter la pub ne concernant pas la commune
- etc.



*Le Lignon en*

# LIGNE DIRECTE

Boire, manger, offrir, se faire plaisir, rester branché...

*Découvrez votre Police genevoise !*

*novembre*

▼ **21-26 novembre**

Exposition de la  
Police Genevoise.

ORCHESTRE  
"JOUEZ COOL"

**21 de 17h à 18h30**

**23 de 10h à 12h30**

**et de 15h à 17h**

**26 de 10h à 12h30**

**et de 15 à 18h.**

PRÉSENTATION  
DES CHIENS

**21 de 17h à 18h30**

**23 de 15h à 17h**

**26 de 10h à 12h30.**

DÉMONSTRATION  
GROUPE D'INTERVENTION  
descente en hélicoptère  
**23 à 16h et 26 à 11h.**

▼ **28 nov. au 3 déc.**

Les Amis  
de St-Petersbourg vous  
font découvrir leur  
ville préférée.

*en décembre*

▼ **5-10 décembre**

Partez à la découverte  
des Alpes vaudoises.

▼ **13-24 décembre**

Un Père Noël inattendu  
racontera des histoires  
aux enfants.

▼ **en décembre,**

le renne Nez rouge  
fera des apparitions  
surprises au  
**Centre Commercial  
du Lignon**



Le **Centre Commercial du Lignon**

ouvre ses portes à la Police genevoise.

La police vous fera découvrir de  
multiples facettes de cette profession  
encore mal connue.

Brigades Autoroute, Sanitaire, Sûreté,  
Groupe d'Intervention et Chiens de  
police vous seront présentés.

*Partez pour St-Petersbourg !*

Le **Centre Commercial du Lignon**

et les Amis de St-Petersbourg vous  
invitent à découvrir la Russie.

Foire aux livres, artisanat, pâtisserie,  
musique, chants et danses folkloriques  
russes ainsi qu'une grande brocante  
dont les bénéfices serviront à soutenir  
un hôpital pour enfants.



*Opération... Nez rouge !*



**Nez rouge** est le conte d'un renne avec le nez  
rouge qui a servi de guide au Père Noël.

"Pour que l'esprit de fête continue..."

**Nez rouge** offre un service privé de  
chauffeurs bénévoles qui conduisent  
gratuitement tout automobiliste, qui ne veut  
plus reprendre le volant, à la destination de  
son choix et dans son véhicule.

**155 22 08 et nous venons vous chercher,  
du 16.12 au 31.12 de 22h. à 5h.,  
la nuit de Nouvel-An de 22h. à 7h.**